



AU FIL DES JOURS

08 OCTOBRE 2018 N° 138

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

ACTUALITES

Retraites complémentaires ARRCO et AGIRC :

+ 0,6% au 1^{er} novembre

Ma Santé 2022

Sylvain DENIS a accompagné le Président et le Directeur de France Assos Santé le 18 septembre à la conférence de presse du Président de la République sur les questions de santé. Ainsi un représentant des retraités était présent ! Le Président a parlé plus d'une heure, sur un sujet qu'il connaît bien venant d'une famille médicale.



Les points forts :

- augmentation de 400 millions d'euros des crédits santé (ONDAM objectif national des dépenses d'assurance maladie à 2.5%)
- renforcement de la coordination ville/hôpital et sortir les médecins libéraux de leur isolement
- préservation des hôpitaux de proximité (précédemment menacés) et structuration des hôpitaux en trois niveaux : proximité, services spécialisés et services ultra spécialisés
- création de postes de médecins salariés dans les hôpitaux de proximité pour intervenir "en ville"
- création d'assistants médicaux pour dégager du "temps médical" (cela existe pour les dentistes)

En tout 54 mesures à trouver sur le site du Ministère.

Les personnes âgées en tant que telles n'ont pas fait l'objet de développement, mais le vieillissement de la population a été mis en avance pour justifier certains choix. En tout cas la

Sylvain Denis dans la cours de l'Élysée

proximité

est une priorité

« MA SANTÉ 2022 »

Première partie : Genèse du projet de réforme

En mars 2018, à la suite du lancement de la démarche par le Premier Ministre à Eaubonne, la ministre des Solidarités et de la Santé a confié à 12 pilotes les 6 chantiers prioritaires pour engager une **Stratégie de Transformation du Système de Santé (STSS)**. Une phase de concertation s'est déroulée de mars à mai 2018. Des pilotes ont été désignés pour chacun des 6 grands chantiers. Les rapports des pilotes ont été rendus pendant l'été.



Emmanuel Macron a finalement présenté une réforme de 54 mesures le 18 septembre nommée « MA SANTE 2022 », après sept mois de concertations ministérielles et 2 reports.

L'objectif annoncé est de décloisonner le système de santé dans toutes ses dimensions.



A suivre dans votre AFJ du

« MA SANTÉ 2022 » deuxième partie : Synthèse des mesures. Eléments intéressants plus particulièrement Retraités et Personnes âgées

mois de novembre :

Alain Laforêt - Source : France Assos Santé

Vers une loi sur l'autonomie

La Ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzyn, a lancé une concertation pour préparer une loi sur l'autonomie des personnes âgées qui devra être prête en janvier 2019. Des groupes de travail vont être mis en place et une consultation par internet sera organisée. Un comité d'orientation est en place sous la responsabilité de Dominique Libault, directeur de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale et ancien directeur de la Sécurité sociale.

Sylvain Denis représentera les retraités dans ce comité composé de dix personnes. Les associations membres de la CFR vont être sollicitées pour participer aux groupes de travail dont le plus délicat est celui sur le financement !

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Les responsables de la CFR et des fédérations qui la composent : P. Erbs, F. Bellanger, C. Bourreau, S. Denis, P. Serre interviewés à de très nombreuses reprises à la suite de l'annonce que la revalorisation de la pension de retraite du régime de base serait limitée à 0,3% en 2019 et 2020.

Preuve, s'il en est, de la notoriété grandissante de nos associations !



© youtube

RETRAITE

▪ Revalorisation de 0,6 % des retraites complémentaires au 1er novembre 2018

Annoncée ce mardi par les partenaires sociaux qui gèrent les deux régimes actuels en application de l'accord de novembre 2015, soit 1 point de moins que l'inflation constatée au cours des 12 derniers mois. L'accord de 2015 ne prévoit pas de sous-indexation à partir de 2019, mais au cours d'une réunion fin 2018 /début 2019, les partenaires sociaux appelés à gérer le nouveau Régime Unifié Agirc-Arrco conviendront d'une stratégie de revalorisation (*pilotage stratégique*) pour les années à venir. Concernant 2019 et 2020, la question sera de savoir s'ils s'aligneront sur le 0,3 % des retraites de base ou s'ils suivront l'inflation. On sait qu'aux termes de l'accord, la valeur de service du point sera fixée chaque année en fonction « *du taux d'évolution du salaire moyen éventuellement corrigé d'un facteur soutenabilité* » dépendant de nombreux facteurs : entre autres, le niveau des réserves, l'équilibre des comptes et le scénario économique moyen/long terme pour la France...

L'évolution des comptes reflétera aussi l'incitation à différer le départ à la retraite, l'augmentation des cotisations au 1/01/2019 et l'augmentation de 2 points du « *taux d'appel* » qui passera à 127 %, sans doute également le net ralentissement des créations d'emploi : 170 000 l'an prochain contre 245 000 cette année et 330 000 l'an dernier.

▪ CSG, sous-revalorisation des pensions, relations avec les médias et le monde politique

Si le gouvernement refuse toujours de compenser la hausse de CSG par la suppression du 1% de cotisation sur les retraites complémentaires et par la déductibilité fiscale de nos cotisations de complémentaire santé, l'extension à 300 000 retraités au lieu de 100 000 de l'exemption de hausse de CSG est une bonne nouvelle. Ce geste, toutefois bien léger par rapport aux 7,5 millions de victimes de la hausse, doit incontestablement beaucoup aux vives protestations dans tout le pays d'associations de retraités - CFR évidemment comprise -, de députés, de sénateurs, d'économistes et de médias. Plus spécifiquement, la lettre ouverte du 13 juin de Pierre Erbs au Président de la République, immédiatement reprise par Le Monde, expliquait en particulier que « *continuer de refuser le dialogue avec les retraités créerait une rupture avec eux et que penser qu'ils accepteraient un tel mépris serait une grave erreur* ».

Cette lettre a certainement pesé dans la décision gouvernementale, tout comme a pu le faire le communiqué de presse CFR du 30 août « *Retraités : trop c'est trop !* » à propos de la limitation à 0,3% des revalorisations de pension 2019 et 2020. Explicitant la colère des retraités, ce communiqué s'indignait « *du mépris manifesté à leur égard, retraités trahis qui sauront se souvenir de ce mauvais coup* ».

Mauvais coup en effet, car toute amputation du pouvoir d'achat, que ce soit par hausse de CSG ou par insuffisance de revalorisation par rapport à l'inflation, est un trou qui s'agrandit mathématiquement chaque année sans pouvoir être rattrapé.



© Cybercartes

Demi surprise cependant très intéressante, cet épisode de sévères condamnations de l'Etat par les retraités à précipité vers la CFR des demandes d'interviews de nombreuses chaînes radio/télévision et de quotidiens. C'est ainsi qu'au cours des trois semaines qui ont suivi l'annonce du 0,3%, P. Erbs, F. Bellanger, C. Bourreau, S. Denis, et P. Serre ont été interviewés 18 fois à eux cinq. Ce résultat remarquable confirme l'intérêt croissant des médias – certains l'ont dit clairement – pour des informations et des jugements précis et apolitiques. Il confirme les progrès de la présence médiatique de la CFR à qui certains parlementaires, y compris au niveau des présidents de commissions, répondent le plus souvent positivement à des demandes de rencontres. C'est ainsi, à titre d'exemple, que P. Erbs et F. Bellanger avaient été reçus par le Président du Sénat, G. Larcher, au début de l'été et que Mme Corinne Vignon, « *Rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale* » les a reçus de façon très positive le 19 septembre au sujet des droits familiaux et conjugaux de retraite. Leurs réactions concernant la hausse de CSG et la sous-revalorisation des pensions ont été écoutées. En outre, Mme Vignon les a encouragés à la saisir de toute question que la CFR pourrait avoir, en promettant d'être un intermédiaire efficace.

Comme AFJ l'a déjà indiqué, ces relations fructueuses s'étendent aussi aux travaux de préparation de la réforme des retraites avec le « Haut-Commissaire à la Réforme » Jean-Paul Delevoye et son équipe.

▪ Place des retraités dans la société

Le remarquable document d'origine de Claire Merckling a été condensé en 4 pages par la Commission Retraites et le Bureau avant transmission aux associations. Il est proposé à celles-ci de s'en inspirer pour faire comprendre partout où elles le peuvent que les retraités ont une place significative dans la société et que les centaines de milliers qui s'impliquent à quelque niveau que ce soit au nom de la solidarité intergénérationnelle et du bien commun méritent respect et admiration, y compris de la part des médias.

▪ Retraite universelle et Consultation Citoyenne

Les modifications et les précisions apportées au projet CFR de réforme seront prochainement discutées avec l'équipe Delevoye de façon qu'elles soient prises en compte lors des entretiens que le Haut-Commissaire a programmés à partir du 10 octobre avec les partenaires sociaux et les associations qui collaborent à la préparation de la réforme.

P. Erbs a rédigé un canevas (qui sera diffusé incessamment) des réponses possibles aux 11 questions posées dans le cadre de la « Consultation citoyenne ». Ces réponses ne sont pas des réponses officielles de la CFR mais elles rappellent néanmoins les positions constantes de la CFR afin d'aider la réflexion des adhérents et le cas échéant la formulation de leurs propres réponses.

▪ Perspectives économiques et de retraites à court terme

Le gouvernement travaille sur un budget 2019 de continuité bien que la hausse surprise du déficit (hors CICE) 2017 ait dû beaucoup à la croissance internationale. Les contraintes de ses promesses pour 2019 /2020 sont multiples :

- contenir la dette publique sous les 100% du PIB malgré la hausse des taux d'intérêt, dette dont la charge (42 milliards d'Euros) continue à grever le budget de l'Etat
- contenir le déficit public sous les 3%, un niveau très supérieur à celui de nos partenaires européens
- ne pas laisser chuter la croissance en deçà de 1,7 % même si certains économistes la situent à 1,2 %. Elle risque en effet de pâtir de la dégradation de l'environnement européen et d'être plombée par les interminables négociations sur le Brexit auxquelles s'ajoutent les incertitudes de la politique italienne.

Ces contraintes, et bien d'autres comme le pari de baisser les impôts des particuliers de 6 milliards d'Euros et de supprimer totalement et pour tous la taxe d'habitation en 2020/2021 acculera peut-être l'Etat à une politique de coups de rabet plus ou moins ciblés comme la limitation des pourcentages de revalorisation.

Pierre Lange

SANTÉ

Avec la régularité qui la caractérise, la commission santé de la CFR s'est à nouveau réunie le 10 septembre 2018. C'était une réunion de rentrée qui s'annonce chargée dans le domaine de la santé !

◊ La préparation du colloque sur les RAC* et la complémentaire santé du 28.09 aborde la dernière ligne droite

L'horizon est un peu bouché, car le cabinet spécialisé chargé de l'organisation rencontre des difficultés pour mobiliser des intervenants. Les inscriptions sont peu nombreuses et au-dessous du seuil critique. Le bureau de la CFR a rappelé aux fédérations de faire le maximum et de susciter les inscriptions avant le 17 septembre 2018.

Ndlr : le colloque a bien eu lieu avec plus de 150 participants. Les 9 intervenants ont su traiter à un bon niveau les enjeux et les problématiques posés par le sujet. C'est un succès en demi-teinte pour la CFR, en raison de l'absence de parlementaires à ce colloque.



©irp auto

◇ Les suites à donner à la rencontre avec l'association « Assurance et Solidarité ».

Constituée dans une commune du département du Nord pour proposer des contrats collectifs de complémentaire santé à ses adhérents, l'association a souhaité rencontrer des responsables de la CFR. L'initiative de cette association rejoint les orientations retenues par la CFR de promouvoir des solutions de contrats collectifs ouverts de complémentaire santé et ainsi de permettre aux retraités d'accéder à des complémentaires santé adaptées à leurs besoins et abordables au plan des tarifs.

La commission va proposer au bureau de la CFR de lancer une action d'envergure sur ce thème qui pourrait déboucher sur le référencement de contrats collectifs proposés par des opérateurs de complémentaire santé. A cet effet, la commission élaborera un cahier des charges des besoins des retraités, qui servira de base à un appel d'offres auprès des opérateurs.

Ndlr : le bureau de la CFR du 17 septembre 2018 a validé cette proposition.

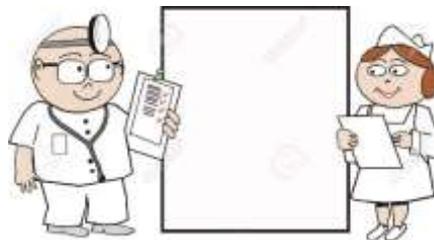
◇ Présentation des projets gouvernementaux dans le domaine de la santé.

▫ **Actualité sur le RAC zéro en optique, dentaire et audioprothèses... qui devient 100% santé, selon les annonces de la ministre au début de l'été.**

La commission a examiné avec attention les principaux éléments de cette réforme qui devrait figurer en bonne place dans le PLFSS pour 2019 :

- un panier de soins et de prestations qui répond aux besoins nécessaires et de qualité,
- une amélioration de la prise en charge AMO+AMC**, sans reste à payer,
- une mise en place progressive au cours des 3 prochaines années.

Le détail des mesures devra être analysé avec soin, dans les textes officiels, avant de proposer des actions de communication et d'information des retraités. Il faudra aussi être attentifs aux évolutions tarifaires et de Garanties des complémentaires santé.



©123RF.com

▫ **Plan grand âge annoncé fin mai 2018 qui comprend des mesures d'urgence et des actions à plus long terme.**

- Les mesures d'urgence (pour 300 M €) visent à augmenter le nombre de soignants (infirmiers et aides-soignants) dans les structures d'accueil des personnes âgées -EHPAD- afin de mieux prendre en charge les besoins de soins immédiats et ainsi éviter les hospitalisations d'urgence. Le second volet de ces mesures porte sur le développement de la télémédecine.

- A plus long terme, il s'agit de rénover selon un plan d'ensemble les EHPAD les plus anciens. La volonté est par ailleurs exprimée de faire preuve d'innovation par le développement de l'habitat inclusif avec services, de multiplier les équipes mobiles de gériatrie, de favoriser différentes formes d'hébergement temporaire.

▫ **Projet de réforme structurelle de notre système de santé.**

Ndlr : Le vaste projet intitulé « ma santé 2022 » n'a été révélé que la semaine suivant la réunion de la commission. Il constituera un chapitre important de la réunion du 3 décembre 2018.

◇ Thèmes d'actualité

- Déremboursement de 4 médicaments fréquemment prescrits pour traiter les symptômes de la maladie d'Alzheimer.

Le ministère de la santé suit les préconisations de la HAS*** en 2016, après s'être assuré de la mise en place de guides et fiches pratiques de nature à permettre un parcours de soins et d'accompagnement adapté. (La CFR s'était en son temps étonnée du maintien du remboursement malgré l'avis émis par la HAS !).

▪ Retour à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie ... et alors ?

On ne peut que se féliciter du retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale après 17 années de déficit. La branche maladie sera cependant légèrement déficitaire en 2018 !

C'est le résultat d'efforts et d'économies qui ne doivent pas faire oublier que de nombreux domaines de la prise en charge sanitaire et de la couverture sociale devraient être améliorés : la répartition des professionnels de santé sur les territoires, la situation dans les EHPAD, les besoins dans le secteur psychiatrique, la lutte contre les événements indésirables graves...

Jacques Portier

RAC = Restes à charge

HAS = Haute Autorité de Santé

AMO+AMC = Assurance Maladie obligatoire + Assurance Maladie complémentaire

EUROPE

● A l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre), **Age Platform Europe** vient de lancer une campagne de sensibilisation de 70 jours sur le thème de l'âgisme : « **Ageing Equal** » / **"Human rights do not diminish with age"**, soit "Egaux à tous les âges" / « *les droits humains ne diminuent pas avec l'âge* ». Cette campagne sera *déclinée* en 10 semaines thématiques jusqu'au 10 décembre.

Les éléments de communication sont pour le moment en anglais ; des traductions des documents principaux sont prévues dans les différentes langues de l'UE.

Pour une raison symbolique, cette initiative s'inscrit dans le contexte du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Nous y reviendrons dans le prochain AFJ.

Dans l'immédiat pour en savoir plus :

- voir www.age-platform.eu
- ou accès direct au blog : <http://ageing-equal.org/>

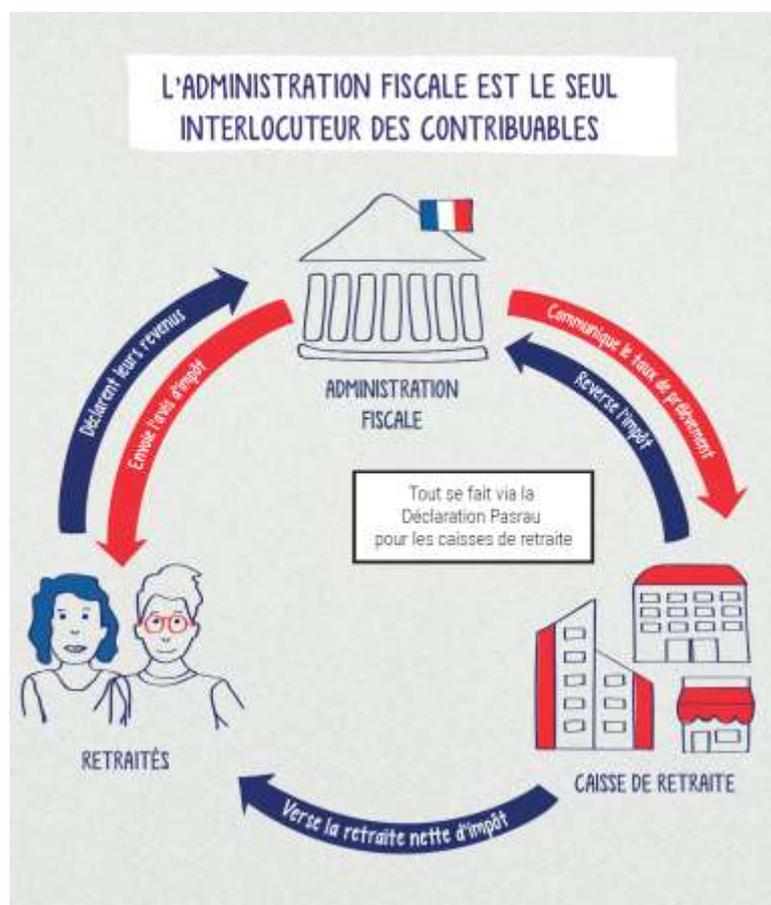
● Au niveau de la **Coordination France**, réunion plénière le 2 octobre à Générations Mouvement



© Pxher

Prélèvement à la source (PAS) : les retraités n'ont rien à faire !

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera « prélevé à la source », c'est-à-dire au moment des versements des retraites de base ou complémentaires.



Cette réforme a un triple objectif :

- 1) Moderniser la collecte de l'impôt (presque tous les pays ont ce mode de prélèvement)
- 2) Permettre l'acquittement de l'impôt au moment de la perception du revenu (actuellement, l'impôt est payé avec 1 an de décalage)
- 3) Adapter rapidement le montant de l'impôt aux variations du revenu (dus aux aléas de la vie).

Le PAS, pour les retraités, sera effectif sur les versements intervenant à partir du 1^{er} janvier, que ceux-ci concernent des pensions versées sur une période échue (CNAV sauf en Alsace et en Moselle) ou à échoir (AGIRC-ARRCO). Ils seront donc visuellement réduits dans cette proportion.... Mais il n'y aura pas à prévoir le versement mensuel ou trimestriel...

En pratique... rien à faire :

Lors de la déclaration des revenus 2017, au cours de l'année 2018, chacun a pris connaissance de son taux d'imposition, individuel ou commun au sein du foyer fiscal. Ce taux est transmis aux organismes versant les retraites ou les revenus d'activité. Il est mis à jour mensuellement permettant l'ajustement aux variations de revenus ou de situations. Les revenus non directement concernés par les prélèvements à la source seront fiscalisés au moment de la régularisation en cours d'année. Certains revenus ou versements ne sont pas concernés en 2019, notamment les versements des employeurs-particuliers.

Des campagnes d'information seront développées d'ici à la fin de l'année ; on peut également consulter l'administration fiscale, ou les sites d'information.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/ESPACE-EVENEMENTIEL/PAS/encarts-pas-retraites_v2.pdf

Christine Meyer

NOS FEDERATIONS

Formation CDCA*- Dernier Appel
Mardi 13 novembre 2018, à Paris.
Vous pouvez encore vous inscrire !

Le nouveau stage de Formation CDCA continue sa progression. L'équipe animée par Daniel THOMAS, vous propose actuellement une 7ème session prévue le :

Mardi 13 novembre 2018
à Paris, au Siège UFR / FNAR
83-87 avenue d'Italie 75013
de 9h00 à 16h00

Ce stage est destiné aux adhérents des associations membres de la **FNAR** et de l'**UFR** qui représentent leur Fédération dans ces nouvelles instances départementales. Depuis son lancement en 2017, ce stage CDCA est devenu une formation spécialisée CFR également ouverte aux 4 autres Fédérations de la **CFR** : **ANR, CNR-UFRB, CNRPL** et **Génération Mouvement**. Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à la Fédération.

Si vous représentez votre Fédération dans le CDCA de votre département ou si vous vous y préparez, n'hésitez pas à faire acte de candidature dès maintenant. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de le faire sans attendre.

Votre candidature sera enregistrée en pré-inscription avec une confirmation qui vous sera demandée 15 jours avant le stage.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR-rg. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons également aux adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire à ce stage, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

A... comme ASSOCIATIONS

■ SAUVETERRE-DE-GUYENNE

UFR 33. Une réunion pour la défense des retraites et des retraités

L'Union Française des Retraités de Gironde a organisé une réunion d'information pour la défense des retraites et des retraités à Sauveterre-de-Guyenne. Explications.

C'est l'UFR 33 (Union Française des Retraités de Gironde), elle-même membre de la CFR (Confédération Française des retraités) qui organisait cette rencontre à la mairie de Sauveterre. Le but premier de la confédération -qui représente 1,5 million de retraités, soit le dixième des 15 millions de retraités en France- est d'être consultée par le gouvernement lorsqu'il prévoit des modifications et des réformes. Mais malheureusement ce n'est pas encore le cas.

Un régime fondé sur la répartition

Le régime de retraites actuel a été mis en place en 1945 par Pierre Laroque, fondé sur la répartition. Chaque retraité reçoit une pension qui est proportionnelle au montant des cotisations qu'il a versé au cours de sa carrière. Un système simple mais qui nécessite des réajustements constants pour maintenir l'équilibre entre démographie et finances.

Le premier déséquilibre important a été créé en 1982 par François Mitterrand, qui, pour être élu, avait promis la retraite à 60 ans. Depuis, les gouvernements successifs ont essayé de remonter l'âge du départ en retraite pour réduire un déficit qui, suivant les années et les sources, passe de 40 milliards de francs en 1990 à presque 10 milliards d'euros actuellement. Déficit qui



Toute une équipe mobilisée pour la défense des retraités.

perdure, selon l'UFR 33, du fait des régimes spéciaux et du passage des fonctionnaires vers le régime universel, déjà impacté par l'obligation de verser des retraites à des catégories qui ont peu ou pas cotisé.

Le blocage des retraites

La revalorisation des retraites est indexée sur le coût de la vie et chaque année, en cas d'augmentation de celle-ci, il y avait réajustement. Mais une solution simpliste et unique a vu le jour en 2013 sous le gouvernement

Hollande.

Sans concertation avec les organismes représentant les retraités et dans un contexte d'inflation à la hausse, ces revalorisations avaient été bloquées. Cette baisse du pouvoir d'achat des retraités estimée à 6 % est encore aggravée par la nouvelle hausse de 1,7 % de la CSG sur les retraites.

Toutes ces retenues passent mal avec l'attitude et les déclarations du gouvernement, qui donne l'impression de considérer 15 millions de retraités comme des personnes à charge de la

société, en oubliant les 40 ans ou plus de cotisations qu'ils ont versés.

L'amertume des retraités est grande, surtout qu'ils se rendent maintenant compte qu'ils représentent un tiers des électeurs et qu'ils se sont « tiré une balle dans le pied », selon leurs dires, en participant à l'élection du nouveau président.

Patrick Marichal

■ Plus d'infos auprès de l'UFR 33 à Blanquefort au 05.56.95.13.03 ou sur le site : www.retraites-ufr.com.

Le Républicain

Mesdames et Messieurs les présidents d'association, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



© Skyrock.com

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ
le 08 NOVEMBRE 2018**



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Après le dossier « Hausse de la CSG » toujours pendant et celui « Pension de réversion » encore en cours de « méditation », la forte canicule de cet été semblait avoir, quelque peu, calmé les annonces en défaveur de notre corps social ! Or, voilà qu'au détour d'un interview dominical donné par le Premier ministre dans le cadre des réflexions préparatoires à la présentation des projets de loi de finances 2019 (PLF et PLFSS) surgit une nouvelle agression à notre endroit, celle de ne plus respecter la règle de revalorisation des pensions sur l'inflation constatée - alors que cette dernière connaît un regain de croissance significatif - provoquant sur le champ, l'ire de la CFR ! Cette réaction violente et légitime a été fort justement et très rapidement relayée dans de très nombreux médias.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 27 août 2018

Une réunion de rentrée prévue pour se dérouler dans un calme relatif bousculé par la présence physique des médias : caméra pour l'émission « C'dans l'air » et nombreux appels téléphoniques pour des demandes d'intervention des représentants de la CFR dans et hors les studios de presse. A défaut de réponses positives des décideurs, la CFR devient un interlocuteur incontournable pour porter les revendications, l'exaspération et l'irritation de ses mandants dans l'espace public. Un communiqué de presse titré : « Retraités : Trop c'est trop ! » a été diffusé le 30 août (voir annexe 1).

Point sur le colloque « Reste à charge » du 28 septembre 2018 : Le titre en a été définitivement arrêté : « **L'assurance maladie à la française : un système à bout de souffle. Comment limiter le reste à charge ?** » Les invitations sont enregistrées par les Fédérations membres et/ou sur la page d'inscription du site internet de la CFR : www.retraite-cfr.fr

Contributions des retraités : Le texte définitif reçoit l'approbation du Bureau qui renouvelle ses remerciements à Mme Merckling. Le document (voir annexe 2) peut être diffusé dans le réseau des Délégués régionaux, sur le site internet de la CFR et par les Fédérations.

Lettre ouverte au Président de la République : Le Cabinet du Président de la République a apporté dans une lettre datée du 19 juillet une réponse à la lettre ouverte de la CFR du 13 juin dernier prenant bonne note de nos revendications et contenant le souhait de maintenir un dialogue franc avec notre corps social.

Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD : La grande majorité des fédérations a pris les décisions nécessaires à sa mise en application ; le Secrétariat général de la CFR proposera, pour ce qui la concerne, son plan de mise en œuvre au Bureau.

Questions diverses :

1 – Représentativité de la CFR : un courrier va être adressé à la Ministre des Solidarités précisant les structures dans lesquelles l'absence de la CFR est injustifiée.

2 – La priorité des interventions des Délégués CFR auprès des décideurs politiques portera sur le pouvoir d'achat à partir d'un texte argumenté récapitulant les amputations historiques de pouvoir d'achat.

Commission « Retraite » du 3 septembre 2018

Importante séance de rentrée pour la Commission qui est revenu sur la communication faite autour de la revalorisation des pensions limitée à 0,3 % pour 2019 et 2020 ! P. Erbs et F. Bellanger rencontreront, sur le sujet et à sa demande, Mme Brigitte Bourguignon, présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale le 19 septembre prochain.

Réforme des retraites : L'inventaire a été fait des éléments à discuter avec l'équipe du HCRR ; les positions déjà prises par la CFR devront être rappelées ; pour vérifier cela, un courrier sera remis à J.P. Delevoye sollicitant une rencontre pour s'assurer, notamment, que la démarche de la CFR est bien intégrée dans le calendrier de la concertation avec les partenaires sociaux.

Promotion de la marque « CFR » : Un document et/ou support existant ou à créer est soumis à réflexion.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraités: trop c'est trop !

Encore un mauvais coup fait aux retraités.

Le Premier Ministre vient d'annoncer que les retraites de base ne seraient revalorisées que de 0,3% en 2019 et 2020 alors qu'aucune revalorisation n'est prévue en 2018. Ces décisions s'inscrivent dans un contexte d'inflation à la hausse, 1,7% aujourd'hui, 2% pour l'année prochaine.

Cette décision qui va réduire de l'ordre de 6% sur 3ans le pouvoir d'achat des retraités s'ajoute à la hausse de la CSG au 1er janvier dernier, hausse qui va peser sur les retraités sans que ceux-ci obtiennent la moindre compensation à l'inverse de ce qui a été concédé aux actifs.

Le Premier Ministre a dit vouloir privilégier le travail. C'est faire peu de cas du travail fait par les retraités pendant toute une vie. C'est faire peu de cas des cotisations qu'ils ont versées pour s'assurer une retraite.

Ces propos sont inacceptables

Les retraités se sentent floués. Ils ne supportent plus ce raboutage de leurs pensions qu'ils subissent année après année. **Tout ce qui leur est enlevé ne leur sera jamais rendu.**

La CFR relaie la colère des retraités et s'indigne du mépris manifesté à l'égard de 17 millions de citoyens considérés comme un poids pour la société.

Le Premier Ministre ignore superbement le rôle joué par les retraités dans la société, au sein des familles, dans les associations, et plus généralement dans la société civile. Leur contribution a été évaluée à 30 milliards d'euros par an.

La CFR refuse d'accepter cette situation !

La CFR partage l'indignation des retraités qui se sentent trahis et qui sauront s'en souvenir.

Elle refuse d'accepter la situation et entend continuer son combat.

Fait à Paris le 30 août 2018

N° 132

**La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités**



La place des retraités dans la société

Dès 55 ans, on devient sénior, ensuite retraité. Une vie travaillée est une forme de contribution à la collectivité. Une vie retraitée est aussi une contribution multiforme à la collectivité : humaine, économique, sociétale. Le temps subi passe en temps choisi.

Nous l'exprimerons en 3 cercles concentriques de niveau d'implication :

- . Un premier cercle est celui de l'inter-génération, l'environnement familial
- . Un second cercle est celui du bénévolat, au service des autres
- . Un troisième cercle, celui des acteurs de la vie dans la cité.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans atteint 27,5 ans pour les femmes et 23,2 ans pour les hommes, autant dire que l'on a affaire à plusieurs générations ou plus exactement strates de retraités : 3e âge, 4e âge, bientôt 5e âge ! Comment pourraient-ils être définis à l'aune d'un modèle standard ? Les stéréotypes sont tenaces : âgisme vs jeunisme, le vieillissement est perçu comme une évolution négative. Charge pour la Société ou opportunité ?

En janvier 2018, les personnes de 65 ans et plus représentent environ 20% de la population de la France. Leur état de santé permet à la très grande majorité d'entre eux de demeurer actif et c'est seulement à partir de 87 ans en moyenne qu'ils peuvent devenir plus vulnérables et souffrir de pathologies de nature à affecter au moins partiellement leur autonomie. En clair, le nombre de retraités susceptibles de s'investir dans des activités multiples est considérable. Les retraités sont actifs et productifs.

1. Un premier cercle : l'environnement familial, une génération-pivot

** Avec l'allongement de l'espérance de vie, un nombre croissant de familles aujourd'hui voit coexister 4 générations et le phénomène s'accroît régulièrement. Si l'expression « génération-pivot » a de plus en plus cours, c'est parce que bon nombre de retraités sont conduits à partager leur temps entre leurs propres parents âgés et leurs enfants et petits-enfants.

Auprès de leurs parents, ils font l'expérience d'une répartition inversée des rôles par rapport à ce qu'ils ont connu dans le passé ; c'est à leur tour d'assister leurs aînés, le cas échéant de prendre des décisions pour eux. Beaucoup d'entre eux font partie des « aidants familiaux » qui apportent « une aide régulière et bénévole » à un parent, voire les deux ou bien à un proche dépendant (oncle, tante, conjoint...). Un retraité sur deux est concerné par la

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

perte d'autonomie de proches âgés. Parmi ceux qui ont encore leurs parents, 45% s'en occupent plus de 5 heures par semaine et seulement 44% font appel à une aide extérieure. Ils supportent souvent, au moins partiellement, les restes à charge conséquents dus pour leurs parents en EHPAD, une fois déduites les aides dont ces derniers bénéficient sous certaines conditions.

A l'égard de leurs enfants, leur rôle est également multiple : Ecoute, conseils, soutien matériel (déménagement, travaux d'intérieur, bricolage, couture..), dépannage en cas de coup dur (rupture sentimentale, séparation, chômage...), garde des petits-enfants, aide financière. Le rôle des grands parents et la relation avec les petits-enfants a profondément évolué, du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé mais aussi en raison de l'évolution du mode de vie des couples parentaux : l'activité professionnelle des deux parents, le temps de déplacement avec les transports en commun, le coût et les contraintes – horaires en particulier – des crèches, haltes garderies, assistantes maternelles, les vacances, les divorces etc...contribuent à cette évolution. Si parents et grands-parents ne sont pas trop éloignés, il arrive alors fréquemment que ces derniers endossent régulièrement le rôle de mamy/papy sitters. Il n'est que de voir le nombre de grands parents à la sortie des écoles, accompagnant les enfants à l'école de musique, à la piscine, à l'entraînement sportif, chez les amis... pour prendre la dimension d'un phénomène en expansion rapide.

Les grands parents sont plus disponibles, ils ont davantage de temps et le consacrent à des activités variées qui sont un apprentissage pour la descendance : cuisine, bricolage, jardinage, promenades, jeux...Ils transmettent des traditions familiales, des anecdotes, des recettes de cuisine, des chansons, aussi des valeurs qui ont tendance à tomber en désuétude. En étant porteurs de la mémoire familiale, ils relient leurs petits-enfants à leurs racines, à l'histoire de leur famille.

Ces transferts de natures diverses sont en grande partie des coûts évités pour la collectivité, soit en structures d'hébergement des aînés, soit en crèches, soit en frais de fonctionnement. On estime à 30 milliards d'euros par an le montant des transferts entre grands-parents et enfants et/ou petits-enfants. Le conseil d'analyse économique estime à 23 millions d'heures par an le service rendu aux familles, autant que toutes les assistantes maternelles réunies.

** La transmission des savoirs, porteurs de mémoire

Avec l'allongement de l'espérance de vie, on dispose d'un nombre croissant de témoins de première main. Les enseignants en ont conscience qui font venir dans les classes des intervenants susceptibles d'évoquer des événements marquants d'hier ; le bénéfice qu'en tirent les élèves est indéniable et la trace qu'ils garderont en mémoire est importante.

Il en va de même avec les savoir-faire. Apprendre les bons gestes, les procédures efficaces, le maniement de l'outil, les précautions à prendre... Quels meilleurs maîtres que ceux qui sont forts de dizaines d'années d'expérience. Les grands-parents initient leurs petits-enfants au bricolage ou au tricot ou à la cuisine ; cela se pratique aussi en périscolaire, dans des ateliers,

des maisons de jeunes, des centres de loisirs. Des associations à but non lucratif se sont créées qui se sont donné pour objectif de former des jeunes à différentes techniques : c'est le cas de « l'Outil en Main » aux nombreuses implantations en France.

L'apport des anciens est essentiel également en matière de savoir-être. Il s'agit de montrer par l'exemple comment contribuer à un « mieux vivre ensemble », d'attirer l'attention sur un comportement gênant, de transmettre des valeurs indispensables dans la vie collective.

Transfert des valeurs, transfert des savoirs sont des apports immatériels utiles à une cohésion sociale. L'inter-génération se matérialise dans l'échange du savoir-faire et du savoir être.

2. Un second cercle : le bénévolat, les acteurs de croissance économique

** L'arrivée à la retraite marque une rupture à de multiples égards : rythme et mode de vie, temps libéré, resserrement les liens avec la famille et les amis, engagement dans des associations, dans la cité, user d'une disponibilité qui manquait auparavant...

« En retraite, mais pas en retrait ! », les retraités sortent de chez eux aussi longtemps que leur état de santé le permet, pour continuer à se sentir utiles, retrouver le statut social qu'ils pensaient avoir perdu en cessant leur activité professionnelle, être des acteurs plutôt que des spectateurs, mettre leurs compétences au service des autres, élaborer des projets et apporter leur pierre à l'édifice commun.

Il existe plus de 1.3 million d'associations en France, indispensable liant social. On trouve les retraités dans quasiment tous les domaines du bénévolat associatif :

Culture et art, loisirs, patrimoine, environnement, sport, santé, secourisme, défense des personnes, aide à l'insertion, accompagnement des créateurs d'entreprises, aide au business model, appuis au financement, conseils dans les fonctions de l'entreprise, action sociale, humanitaire, permanence de « call centers ».

A bien des égards, les associations complètent l'action des services publics. Les retraités sont très nombreux à s'y investir et rendent un service inestimable à la société. Le pourcentage de seniors de 65 à 69 ans engagés dans un bénévolat associatif est d'environ 30 %. Selon France Bénévolat, le volume d'heures consacrées par les retraités à aider autrui représente 1 milliard d'heures par an. Converties en €, le montant serait impressionnant. 48% des présidents d'association sont des retraités.

Les relations de voisinage méritent aussi d'être soulignées. La proportion de retraités capables de s'engager de façon ponctuelle au service des autres est également élevée; dans la famille, chez des proches, les voisins ..., pour un déménagement, une garde d'enfants, du bricolage, une collecte, un déplacement en voiture.

** La proportion croissante du nombre des seniors dans la population a aussi des retombées positives sur le plan économique. En 2013 a été lancée la Silver Economie avec pour objectifs d'adapter les productions au vieillissement, d'en développer d'autres plus spécifiques et

d'encourager les innovations, de favoriser le bien vieillir et de retarder la perte d'autonomie. Un autre but affiché était de favoriser l'exportation et le savoir-faire français.

La nouvelle filière englobe des secteurs variés, tels que la communication, la robotique, la domotique, la sécurité, la mobilité, l'habitat, l'alimentation, l'e-santé, l'aide à l'autonomie, les services à la personne... Ce sont des centaines de milliers d'emplois qui sont en jeu. Sont engagés dans le processus grands groupes ou start-ups (200 recensées en 2017).

** Les retraités sont aussi des consommateurs. Ils préfèrent souvent acheter français : 70% d'entre eux choisissent des voitures françaises contre 52% pour l'ensemble de la population (d'après une étude de 2015 de l'Institut Français des Seniors) ; 71% prennent en considération l'origine d'un produit avant d'acheter et 84% des plus de 65 ans déclarent accepter de payer plus cher ce qui est français (IFOP 2013). Une de leurs motivations, c'est l'emploi des générations suivantes.

3. Un troisième cercle : les acteurs dans la cité

Parmi les électeurs, les plus âgés sont les plus nombreux à se déplacer pour aller voter.

Au-delà du devoir de citoyens, ils s'engagent également dans leur commune ; ils participent aux Conseils de Quartiers, aux Comités des Fêtes, aux Conseils des Seniors. Parmi les quelque 520 000 conseillers municipaux en 2015, environ 29% étaient âgés de 60 ans ou plus.

Parmi les conseillers départementaux et régionaux, les 60 ans et plus représentaient respectivement 31,6% et 21,4% des effectifs.

Il existe quantité d'instances, de commissions, de structures dans le pays tant au niveau national que régional et départemental où siègent des représentants des retraités désignés en particulier par la CFR et ses composantes et appelés à donner leur avis sur tous les sujets concernant les générations d'ainés et le vieillissement. C'est le cas notamment du HCFEA ou du Conseil de la CNSA au plan national, du CDCA au plan départemental, pour ne citer que les plus connus.

Quel que soit leur niveau d'implication, ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers de retraités qui s'impliquent à différents niveaux au nom de la solidarité intergénérationnelle et du bien commun.

Les retraités occupent une place significative dans la vie de la collectivité. C'est une opportunité ; une prise de conscience des responsables politiques s'impose.

Le philosophe Jankélévitch écrivait: « Le vieillissement n'a rien à voir avec la raréfaction de l'être, quelle que soit la quantité de cire, la hauteur de la flamme est toujours la même » !

Les retraités sont des citoyens à part entière.